

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 31 (2001)  
**Heft:** 2

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Mesdames, Messieurs,  
chères Aînées, chers Aînés,

L'Association 3<sup>e</sup> Age Actif propose deux projets pour améliorer notre situation:

**1. LES PRESTATIONS FINANCIÈRES**  
**2. ASSURANCE MALADIE**

Nous voulons des prestations financières stables, adaptées au coût de la vie.

Nous demandons une diminution des primes d'assurances maladie qui sont actuellement trop élevées pour les familles de couche moyenne et les bas revenus.

Il est bon de rappeler ici que les exclus des discussions d'aujourd'hui ont été, pour une bonne partie d'entre eux, les actifs d'hier qui ont contribué, par leur travail, à la prospérité de notre pays.

Pour nous faire entendre, nous devons avoir des élus dans les législatifs.

## ***Votre soutien financier nous est indispensable!***

Saviez-vous que le pourcentage supplémentaire de la TVA introduit en 1999 (2,3 milliards) doit revenir entièrement à l'AVS, comme prévu. Il ne doit pas passer par les caisses de la Confédération.

Beaucoup de personnes ont des problèmes. Ne nous laissons pas amadouer par des promesses rarement tenues et des explications non convaincantes.

Merci à ceux qui ont déjà payé la cotisation pour l'année 2000. Merci également à ceux qui s'acquitteront des cotisations 2001. Nous sommes reconnaissants envers tous les autres de faire de même.

Le Secrétaire  
Claude Daenzer



Le Président  
Georges Rius



P.S.:

La qualité de membre est acquise par le paiement de la cotisation annuelle de Fr. 20.- sur le CCP 30-602 822-8.